

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} MARS 2022

Convocations adressées le : 23 février 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1 à 2) ; 8 (ordre du jour 3) ;
10 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 3 à
15)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (ordre du jour 1 à 2) ; 10 (ordre du
jour 3) ; 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER;
Christian GATARD; Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 3 à 15); Franck MAZET;
Brigitte PINEAU.

Délégués en visioconférence :

Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 3 à 15); Michel GILLOT (ordre du jour 3
à 15); Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15).

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; (ordre du jour 3 à 15).

Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 4 à 15); Gérard SERER (ordre du jour 2 à 15).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS; Sébastien MARAIS;
Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/03/15 - INSTITUTIONS - INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT ET PAR DELEGATION**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Date de notification
22TR001	SAS SAINET NETTOYAGE	PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE	17/01/2022
22TR002	CONSULTANT SECURITE BATIMENT	MISSION DE COORDINATION SSI DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DES ATELIERS DE MAINTENANCE BUS ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES DU DEPOT DE BUS FIL BLEU DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE	28/01/2022

- Signature des arrêtés listés ci-dessous :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ;
et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

